



## Règlements et fonctionnement de la halte-garderie Au 29 août 2022

### Préambule

L'objectif de la halte-garderie est de contribuer à l'éveil et à l'épanouissement des enfants qui lui sont confiés, par des soins et des activités éducatives adaptées à chaque enfant en fonction de ses besoins singuliers. Le personnel de la halte-garderie travaille en collaboration avec les parents, les services sociaux, les écoles et tous services et personnes susceptibles de contribuer à cette action éducative. Pour donner l'accès à leurs activités, les haltes-garderies communautaires doivent obligatoirement répondre aux critères suivants :

- La présence de chaque enfant doit être occasionnelle, d'une durée limitée et la fin doit être connue dans le temps, plus précisément de courte durée et motivée par un besoin ponctuel.
- Elle peut être offerte spontanément ou sur appel, afin de proposer un dépannage aux parents en cas d'urgence.

### 1. Utilisation du service

Le parent qui désire utiliser la halte-garderie pour son enfant, doit obligatoirement répondre à un besoin parmi les choix suivants :

1. Le parent participe à l'un de nos ateliers ou programme.
2. Le parent participe à des activités de formation liées aux rôles des parents.
3. Le parent participe à des activités d'intégration sociale.
4. Le parent participe à une intervention spécifique offerte par les organismes communautaires ou par des partenaires qui exercent une mission d'accompagnement, d'aide ou de soutien aux familles ou aux enfants.
5. Le parent participe à des activités de francisation ou d'intégration professionnelle.
6. Le parent est à la recherche d'un emploi ou participe à toutes autres mesures offertes visant la réintégration au marché du travail.
7. Le besoin de socialisation des parents ou des enfants. *(Nous recommandons de réserver une plage horaire en avant-midi, tandis qu'il n'y aura pas de sieste).*
8. Le besoin de répit pour favoriser le bien-être des parents et des enfants.
9. Fermeture temporaire du service de garde habituel.
10. Le dépannage impliquant une prise en charge urgente et imprévue d'un enfant en raison, notamment, d'une maladie, d'une blessure ou d'une autre situation d'urgence vécue par le parent ou par toute autre personne ayant la garde d'un enfant.
11. Autres besoins des parents qui nécessitent des services de garde occasionnels ou temporaires.

## 2. Conditions d'admission

2.1. Carte de membre obligatoire au coût de 10 \$ par année, offrant les bénéfices suivants :

- 1 bloc gratuit à la halte-garderie jusqu'au 31 mars de l'année suivante.
- Donne le droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.
- Donne le droit de devenir administrateur ou bénévole de l'organisme.
- Assure la continuité des services offerts et contribue à les maintenir.
- Le formulaire peut être rempli en ligne, via notre page Facebook. Le paiement peut se faire en ligne (priorisé) ou sur place (argent comptant, carte de débit ou crédit).

2.2. Adhésion obligatoire à la plateforme 'À LA GARDERIE', qui servira pour les communications avec les parents. (Nous pouvons vous l'installer sur votre cellulaire lors de votre première visite).

2.3. Évaluation et période d'intégration

- S'il s'agit de votre première visite, l'éducatrice prendra le temps de vous rencontrer pour connaître votre enfant et voir s'il a besoin d'une période d'intégration progressive.
- Si votre enfant présente des besoins particuliers (ex : autisme, handicap physique ou psychologique, ennui de santé, etc.), nous pourrions évaluer ses besoins et voir si nos ressources pourront l'accueillir ou si nous avons besoin d'aide externe.

## 3. Tarification

9 \$ par bloc ; 3 h par bloc.

## 4. Heures d'ouverture

La halte-garderie accueille les enfants sur 9 blocs de 3 heures par semaine, pour 2 groupes, selon l'âge.

Heures et groupes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 h 30 à 11 h 30 BÉBÉS (0 à 6 mois)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	4 places
8 h 30 à 11 h 30 POUPONS (7 à 23 mois)	Non disponible	5 places	5 places	5 places	Non disponible
8 h 30 à 11 h 30 (2 à 5 ans)	Non disponible	6 places	6 places	6 places	6 places
<b>En après-midi, les enfants font une sieste ou une période de repos</b>					
13 h à 16 h POUPONS (7 à 23 mois)	5 places	5 places	5 places	5 places	5 places
13 h à 16 h (2 à 5 ans)	6 places	6 places	6 places	6 places	6 places

Il se peut que des blocs soient fermés ou déplacés, lorsqu'une ou plusieurs employées sont absentes ou en formation. Les utilisateurs seront avisés dans les meilleurs délais.

## 5. Réservations

- Les réservations se feront en ligne et les parents paieront prioritairement par carte de crédit. L'option 'paiement sur place' sera aussi disponible.
- Un parent qui n'a pas accès à internet pourra réserver par téléphone et payer sur place.
- Pour réserver une place, le parent doit le faire au plus tard le vendredi pour la semaine suivante.
- Les places libres de la semaine courantes resteront affichées.
- Un parent aura accès à un maximum de 4 blocs par semaine par enfant.
- Pour les bébés de 0 à 6 mois, les places sont limitées à 1 fois par 2 semaines. Nous évaluerons les besoins pour ouvrir d'autres plage si nécessaire.
- Si la personne se présente avec enfant sans avoir réservé et que nous avons de la place, nous prenons l'enfant seulement pour cette fois, mais l'avisons que dorénavant, elle devra s'inscrire selon nos normes.
- Les parents ayant réservé en ligne auront un rappel 48 h avant le rendez-vous. S'il doit annuler et veut un remboursement, il doit le faire au plus tard 24 h avant l'heure prévue, via son courriel de confirmation ou par téléphone. S'il ne se présente pas, il n'y aura aucun remboursement et la réservation ne pourra pas être déplacée.

## 6. Heure de fermeture et frais de retard

Les parents sont tenus de respecter les horaires prévus par blocs réservés. Tout retard ne sera toléré que s'il est exceptionnel et justifié auprès de la responsable.

- Nous laissons 10 minutes après la fin du bloc, pour que les parents viennent chercher leur enfant.
- Des frais de retard de 5 \$ par minute seront facturés à partir de la 11e minute.
- Au 2e retard dans une même semaine, il y aura des frais de 25 \$.
- Après 4 retards durant le mois, l'enfant verra suspendre son accès à la halte-garderie pendant un minimum de 2 semaines.

*Une collation santé par bloc est offerte gratuitement\**



\* Si votre enfant présente des allergies alimentaires, nous préférons que vous fournissiez sa collation.

## **7. Administration de médicaments**

Pour que le personnel administre un médicament de quelque nature qu'il soit, les parents devront signer une autorisation à cet effet et nous remettre le médicament dans son flacon original ou en dosette préparée par le pharmacien. Il doit être indiqué la posologie et fournir une prescription du médecin si ce médicament se trouve en vente libre. Les médicaments doivent être remis en main propre à l'éducatrice. Aucun médicament ne devrait se trouver dans le sac de l'enfant.

## **8. Votre enfant malade peut-il venir quand même ?**

Le personnel peut refuser un enfant malade s'il juge que cet enfant n'est pas en état de participer aux activités et qu'il y a un risque de contagion. Vous devez garder votre enfant à la maison au minimum 24 h, tant que votre enfant présente l'un ou l'autre des symptômes ci-dessous. Après 24 h sans symptôme, il pourra revenir, à moins d'apparition de nouveaux symptômes.

- Fièvre (température rectale de 38,5 C (101,3 F) et plus.
- Apparition ou l'aggravation d'une toux.
- Difficulté à respirer.
- Perte subite de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût.
- Mal de gorge.
- Nausées.
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique).
- Fatigue intense inexplicée.
- Perte importante de l'appétit.
- Vomissements.
- Diarrhée.

## **9. Changement de situation parentale**

En cas de séparation juridique reconnue, tout document relatif aux conséquences de la séparation des parents doit être remis à la direction de l'établissement. Toute modification de l'exercice de l'autorité parentale ou de la garde de l'enfant doit être signifiée en personne à la coordonnatrice du volet Familles.

## **10. Habillement de votre enfant**

Il est demandé aux parents d'habiller leur enfant avec des vêtements simples, pratiques, facilement lavables, adaptés à la température.

**C'est au parent de fournir :**

- Couches, biberons, lingettes humides, crème, etc. (bébés et poupons)
- Vêtement de rechange (1 paire de bas, 1 pantalon, 2 chandails et des sous-vêtements)
- Soulier ou espadrilles d'intérieur

<b>Période estivale</b>	<b>Période hivernale</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Costume de bain</li><li>• Serviette</li><li>• Crème solaire</li><li>• Bouteille d'eau</li><li>• Soulier d'extérieur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tuque</li><li>• Habit de neige (salopette)</li><li>• Mitaine et/ou gants (2 paires)</li><li>• Bottes</li><li>• Cache-cou/foulard</li></ul>

La Maison de la famille se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des affaires personnelles de l'enfant.

**11. Dernières consignes**

- Tous les articles de l'enfant doivent être clairement identifiés à son nom.
- Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne devra porter de bijoux (y compris le collier dentaire), ni barrettes, pinces à cheveux, serre-tête en métal...
- Les parents voient à ce que leur enfant n'apporte pas d'objets dangereux à la halte-garderie pour la sécurité des enfants. La Maison de la famille décline toute responsabilité pour toute perte ou tout accident encourus par le non-respect de cette clause.
- Nous demandons aux parents de ne pas venir chercher ou porter leur enfant à la période de sieste (13 h à 15 h). Il est possible que la sieste soit plus longue, mais pour respecter les enfants qui ne dorment pas beaucoup, un minimum de temps est demandé. Si l'enfant ne s'endort pas, il y a toujours la possibilité pour lui de se reposer sur le matelas en silence.